

Le Segway dans une rue près de chez vous

Mathias Marchal, Métro
22 septembre 2008 05:00

Le Segway pourrait rouler sur la voie publique plus rapidement qu'on ne le pense. «Il y a 90 % de chances que ça soit autorisé le printemps prochain», croit Charles Bombardier, président de Red Dynamix, qui distribue le Segway au Canada.

La fameuse trottinette électrique à roues parallèles, inventée il y a sept ans aux États-Unis, roulait dans le flou depuis son apparition au pays, où elle n'est toujours pas autorisée sur la voie publique.

Toutefois, les choses bougent. Après avoir autorisé les voitures électriques à rouler dans les zones de 50 km/h ou moins, le ministère des Transports a demandé à un professeur de l'Université de Sherbrooke d'analyser les pratiques des autres pays et de faire ses recommandations.

Faire corps avec la machine

Métron a pu essayer l'un des modèles de Segway. Un mot : étonnant. Les craintes de chute du début s'estompent rapidement grâce au «cerveau» de la machine, qui assure un équilibre parfait. Il suffit de se baisser pour avancer ou de se pencher vers l'arrière pour s'arrêter. L'expression «faire corps avec la machine» prend vraiment tout son sens.

«Au bout d'une heure, les gens maîtrisent déjà bien la conduite», assure Olivier Benoît, directeur Marketing d'Événement'Ciel. Cette entreprise montréalaise spécialisée dans la promotion et l'animation utilise le Segway comme outil de promotion. «Comme on est plus haut, ça attire l'attention des gens. Ils viennent d'abord pour la machine, et après, on leur présente les produits de nos clients», ajoute M. Benoît.

Compte tenu du prix –autour de 6 000 \$ – et des problèmes d'accès à la voie publique, ce sont surtout les entreprises, pour le moment, qui sont intéressées par le produit. On pense aux golfs, aux usines, à des campings ou à des plateaux de cinéma.



steeve duguay/métron

En installant des sacs ou des glacières sur le côté du Segway, l'entreprise Événement'Ciel peut en faire un outil de distribution qui attire l'œil.